



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/263  
2 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquante et unième session  
Point 36 de l'ordre du jour provisoire\*

ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE RELÈVEMENT ET  
LA RECONSTRUCTION DU NICARAGUA : SÉQUELLES DE LA  
GUERRE ET DES CATASTROPHES NATURELLES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. À sa cinquantième session, le 15 décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/85, intitulée "Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles". Dans cette résolution, l'Assemblée, préoccupée par le fait que le fardeau de la dette extérieure, les effets sur l'économie de la sécheresse et des pluies diluviennes et d'autres catastrophes naturelles contrariaient les efforts que le pays faisait pour surmonter les séquelles de la guerre, a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités nicaraguayennes, de continuer à prêter toute l'assistance voulue aux activités de reconstruction, de stabilisation et de développement du pays.
2. Dans sa résolution 50/132 du 20 décembre 1995, intitulée "La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement", l'Assemblée générale a rendu hommage à l'oeuvre accomplie par le Groupe d'appui au Nicaragua qui secondait activement, sous la coordination du Secrétaire général, les efforts faits pour assurer la relance économique et le développement social du pays.
3. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 50/85 de l'Assemblée générale.
4. Pour le Nicaragua, 1996 est l'année des élections. Le 20 octobre, se tiendront les élections présidentielles, législatives et locales, ainsi que les élections au Parlement centraméricain. Elles devraient marquer l'aboutissement

---

\* A/51/150.

du processus de démocratisation et de réconciliation nationale, amorcé dans les années 80 lors des sommets d'Esquipulas et dont les temps forts ont été les élections de 1990, le démantèlement de la résistance nicaraguayenne ("contra") ainsi que la réduction des effectifs et la restructuration de l'ancienne armée sandiniste. Certes, le chemin parcouru a été semé d'embûches : il a fallu démanteler les groupes armés formés par d'anciens combattants (et s'attaquer au problème connexe de leur réinsertion qui s'est avéré difficile et qui n'est pas encore achevée), aller au-delà des différends sur la réforme constitutionnelle et régler le problème épineux de la propriété foncière.

5. Le pays a à son actif de très bons résultats économiques. Les prix sont restés stables et le cadre d'une économie de marché a été mis en place. En 1995, le taux d'inflation s'est élevé à 11 % et le produit intérieur brut (PIB) a poursuivi la remontée amorcée en 1994 (3,3 %) pour atteindre 1 milliard 949 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 % (Banque centrale) nettement supérieure au taux de croissance de la population, estimé à 2,9 %. Néanmoins, la stabilisation est restée tributaire de l'aide extérieure, qui a atteint 517 millions de dollars. Grâce à la forte progression des exportations (48,1 %) qui se sont chiffrées à 520 millions de dollars et à la hausse très faible des importations, le déficit commercial s'est réduit. Toutefois, il a atteint 327 millions de dollars (Banque centrale), auxquels il faut ajouter le poids de la dette extérieure dans la balance des paiements. Le service effectif de la dette a absorbé 50 % des exportations alors qu'en théorie il aurait fallu y consacrer 130 % du montant des exportations de biens et services.

6. Le Nicaragua a obtenu un appui de la communauté internationale, qui a accepté de renégocier sa dette extérieure et lui a donné l'assurance que l'aide se poursuivrait. Bien que la dette du pays soit encore une des plus élevées par habitant, elle est tombée de 11,7 milliards de dollars en 1994 à 9,8 milliards de dollars en 1995 (Banque centrale), en raison de la réduction de la dette commerciale (par rachat d'environ 1,3 milliard de dollars de créances sur un total de 1,7 milliard de dollars) et de la renégociation d'un montant de 1,28 milliard de dollars avec le Club de Paris (une remise de dette renégociable de plus de 67 % ayant été accordée conformément aux conditions de Naples). Les participants à la réunion du Groupe consultatif pour le Nicaragua, qui s'est tenue à Washington les 7 et 18 juin 1996, ont confirmé qu'ils continueraient d'appuyer la transition au Nicaragua en s'engageant à verser 600 millions de dollars en 1996 et 1,8 milliard de dollars entre 1995 et 1997 en vue de résorber le déficit de la balance des paiements du pays ces trois prochaines années et d'affiner la stratégie de renégociation de la dette. Il y a lieu d'espérer que les progrès réalisés dans le règlement du problème de la propriété foncière et de la dette extérieure permettront d'améliorer le climat actuellement légèrement plus favorable aux investissements privés.

7. En ce qui concerne la dette extérieure, il convient également de mentionner la Déclaration publiée le 16 avril 1996 par le Groupe d'appui au Nicaragua, selon lequel, dans le cadre d'une politique macro-économique saine et responsable qui favorise l'épargne intérieure, les ressources qui seraient dégagées par le règlement du problème de la dette devraient servir à appuyer le développement productif et social, de sorte que l'allègement de la dette contribue à éliminer la pauvreté dont souffre l'ensemble de la population nicaraguayenne.

8. Le Groupe d'appui a également souligné que les organismes multilatéraux avaient un rôle important à jouer dans le règlement du problème de la dette : ils pourraient non seulement offrir des conseils et soutenir financièrement la balance des paiements, mais aussi étudier la possibilité d'alléger la charge croissante que représentent pour le Nicaragua ses obligations de paiement à l'égard des institutions financières internationales concernées.

9. On a également assisté à une consolidation de la paix et de la démocratie, comme en témoigne surtout la forte diminution des actes de violence politique (bien que le phénomène du banditisme reste préoccupant et que des enlèvements d'observateurs et de responsables électoraux aient entaché la campagne électorale), le degré élevé de liberté dont jouit la population, le fonctionnement de plus en plus indépendant des pouvoirs d'État, le renforcement des administrations locales ainsi que la réduction et la destruction des forces armées. Les engagements pris sur le problème épineux de la propriété foncière (voir A/50/535, par. 9), sur la nomination de hauts fonctionnaires (dont le Président du Conseil électoral suprême) et sur le déroulement de la campagne électorale sont des exemples concrets de cette consolidation. Le fait que trois candidats à l'élection présidentielle aient accepté le jugement prononcé à leur rencontre par le Conseil électoral suprême constitue une preuve supplémentaire de la nouvelle maturité du système politique.

10. La population est en général consciente des progrès réalisés. Ainsi, il ressort des divers sondages que la principale réussite du Gouvernement est la pacification. La démocratie demeure une valeur à laquelle la grande majorité de la population est très attachée et le taux de participation aux prochaines élections devrait avoisiner les 80 %.

11. Toutefois, selon les mêmes sondages, la confiance dans les institutions politiques (pouvoirs d'État et partis politiques) n'est pas suffisamment solide pour garantir la stabilité. Ce manque de confiance s'explique sûrement par l'incapacité actuelle des institutions politiques démocratiques d'améliorer sensiblement le niveau de vie des Nicaraguayens. La pauvreté frappe depuis des dizaines d'années de vastes secteurs de la population dont les principales préoccupations sont l'emploi et le revenu, ou plutôt le chômage et l'absence de revenus. Sur le plan social, le pays accuse depuis fort longtemps un retard considérable et conjugue équilibre macro-économique et taux de chômage élevé. En effet, bien que le Nicaragua ait renoué avec la croissance économique, on ne note pas d'amélioration sensible des chiffres de l'emploi et du sous-emploi. En 1993 et 1994, le taux de chômage s'est maintenu aux alentours de 20 %, malgré la croissance économique; en 1995, il est tombé à 18,2 % de la population active, mais le sous-emploi a augmenté et le taux de sous-utilisation globale est resté pratiquement inchangé, à 53 % de la population active (Banque centrale). Une conséquence particulièrement alarmante de ce déséquilibre est la difficulté des anciens combattants démobilisés à se réinsérer, ce qui explique les taux élevés de banditisme et de criminalité, surtout dans le centre et le nord du pays.

12. C'est dans ce contexte que le pays entre en période électorale. Les élections devraient contribuer à la consolidation de la démocratie au Nicaragua, à condition non seulement qu'elles se déroulent dans la transparence mais aussi que le débat électoral porte sur les préoccupations de la majorité des Nicaraguayens. En définitive, la meilleure façon d'enraciner la démocratie au

Nicaragua est à l'heure actuelle de profiter du débat électoral pour créer un consensus sur une stratégie de développement à long terme qui améliore les conditions de vie de la population et renforce ainsi la confiance dans les institutions politiques démocratiques comme moyen d'accéder à un meilleur niveau de vie. La communauté internationale peut non seulement favoriser ce débat national mais s'assurer aussi que les conditions dont est assortie son aide ne constituent pas une entrave.

II. ACTIVITÉS MENÉES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES  
AU NICARAGUA EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 50/85 DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

13. Les activités menées par les organismes des Nations Unies au Nicaragua pendant l'année 1995-1996 sont décrites ci-après.

A. Programme des Nations Unies pour le développement

14. Les activités menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en faveur de la réconciliation, de la paix, de la gestion démocratique des affaires publiques et du développement économique et social sont notamment les suivantes :

a) Secrétariat du Groupe d'appui au Nicaragua. Ce Groupe, dont la création a été accueillie avec intérêt par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/161 du 20 décembre 1993 et dont le travail a été salué dans la résolution 50/85, est composé de représentants des Gouvernements canadien, espagnol, mexicain, néerlandais et suédois. Le PNUD assure le secrétariat technique de ce groupe qui a pour mission d'informer la communauté internationale des progrès réalisés dans le cadre du processus de transition et de contribuer à la réalisation d'un consensus dans le pays;

Lors du différend qui a opposé les pouvoirs d'État au sujet de la réforme constitutionnelle, le Groupe d'appui a servi de cadre aux négociations qui ont mis fin à la campagne de propagande qui faisait rage, puis ont abouti, en juillet 1995, à la conclusion d'un accord pour lequel le Cardinal du Nicaragua s'est porté garant;

Par la suite, dans le rapport d'activité qu'il a présenté en décembre 1995, le Groupe d'appui au Nicaragua s'est intéressé à la question de la coopération extérieure et a fait observer que l'efficacité de celle-ci dépendait en grande partie de sa coordination et du degré de priorité que lui accordait le pays bénéficiaire. C'est pourquoi, il est essentiel d'étudier des facteurs tels que les particularités d'un pays en situation d'après-guerre; les conditionalités excessives dont l'aide est assortie et qui empêchent l'épanouissement des acteurs nationaux; la part importante de l'aide qui est consacrée au remboursement de la dette; l'acheminement de l'aide par le canal unique du Gouvernement; la création d'une mentalité de dépendance à l'égard de l'aide extérieure; la centralisation de celle-ci; l'orientation de l'aide vers la consommation plutôt que la production; la nécessité de mettre au point de nouvelles modalités de coopération telles que l'appui aux processus de formation politique; l'intervention de donateurs dans l'orientation et dans la maîtrise de la coopération dans le respect de la culture et des priorités du pays

bénéficiaire; et la mise en valeur des possibilités de coopération entre les pays afin de favoriser le consensus national sur des objectifs et des stratégies à long terme;

Comme on l'a vu plus haut, dans sa déclaration du 16 avril 1996, le Groupe d'appui a également abordé la question de la dette extérieure du Nicaragua (voir par. 7 et 8);

b) Règlement du problème de la propriété foncière. Le PNUD, qui, avec le concours de diverses sources bilatérales et multilatérales, gère depuis 1994 un projet visant à contribuer au règlement de ce problème, a organisé les 4 et 5 juillet 1995, en association avec l'ancien Président des États-Unis, M. Carter, une rencontre réunissant tous les acteurs nicaraguayens concernés : pouvoirs d'État, bénéficiaires de la réforme agraire et urbaine, propriétaires dont les terres ont été confisquées, titulaires de bons d'indemnisation, organismes agricoles et partis politiques. Grâce aux divers accords conclus, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la propriété qui est entrée en vigueur le 30 novembre 1995. De même, le pouvoir législatif a adopté plusieurs lois qui devraient permettre de privatiser l'agence de télécommunications TELCOR et de financer ainsi les bons d'indemnisation;

c) Appui à la réinsertion des anciens combattants. Un projet complet de consolidation de la paix a été lancé afin d'améliorer les conditions de sécurité dans 25 municipalités de l'ancienne zone de conflit, de soutenir la réinsertion sociale et économique de 9 000 combattants démobilisés et de créer un groupe de coordination gouvernementale chargé d'assister les populations et régions concernées. Les modules crédit et logement ont été mis en place avec l'appui du Gouvernement canadien tandis que le module de formation et de renforcement des corps de sécurité (police nationale) sera mis en oeuvre avec l'assistance du Gouvernement suédois;

d) Renforcement du pouvoir judiciaire. Avec l'appui du Gouvernement suédois, le PNUD a lancé la deuxième phase de ce projet au cours de laquelle on continuera d'installer des tribunaux dans toutes les municipalités et de former des juges et d'autres catégories de personnel. Par ailleurs, des fonds du Gouvernement espagnol permettront de mettre en place l'Institut de médecine légale;

e) Projet d'appui à une stratégie de lutte contre la pauvreté. Ce projet, mené dans le cadre du Sommet social et de l'Alliance pour le développement durable et financé par des fonds propres et par le Gouvernement suédois, vise à promouvoir l'élaboration par les différents secteurs nationaux d'une stratégie concertée de lutte contre la pauvreté grâce à l'ouverture d'espaces de dialogue, à l'échange de données d'expérience et à la diffusion d'informations;

f) Activités d'appui aux consultations électorales. Dans le prolongement du projet de lutte contre la pauvreté, le PNUD veille à ce que le débat électoral porte davantage sur les questions de pauvreté et de développement. À titre d'exemple, les enquêtes sur les besoins et les attentes de la population seront communiquées aux partis politiques. En outre, avec l'appui de la Suède et de l'Espagne, un projet de renforcement des consultations électorales au

niveau local a été mis en place. Il comprend des activités de formation et d'information à l'échelon local et vise à promouvoir et à normaliser le déroulement des opérations confiées aux administrations municipales. Par ailleurs, on élabore actuellement un projet de formation du personnel de la police nationale en matière de droits de l'homme et de consultations électorales;

g) Appui à l'Alliance pour le développement durable dans le cadre du Programme de développement humain durable au niveau local. Une réunion interorganisations centraméricaine, tenue au Nicaragua, a établi le cadre de ce projet régional qui sera financé par le PNUD et le Gouvernement italien;

h) Renforcement des capacités de gestion démocratique des affaires publiques. Le PNUD a appuyé une initiative centraméricaine visant à créer un réseau centraméricain pour la gestion démocratique des affaires publiques. Ce réseau constituerait un mécanisme régional de dialogue et de concertation et permettrait de recenser les points faibles de la gestion des affaires publiques pouvant faire l'objet d'activités de formation bien précises;

i) Catastrophes naturelles. Sur la base des années précédentes (voir par. 21 d) du document A/50/535), on a achevé l'élaboration du plan pilote de prévention et de gestion des catastrophes dans la région autonome de l'Atlantique Nord, la plus vulnérable du pays;

j) Environnement. En collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD appuie, dans le cadre des travaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'établissement d'un couloir biologique méso-américain et d'un couloir biologique de l'Atlantique au Nicaragua. Il continue également de soutenir le Réseau pour le développement durable du Nicaragua. Enfin, il a lancé un projet pilote de tourisme vert dans la région du Lac de Nicaragua;

k) Appui à la relance de l'activité productive. Divers projets se sont poursuivis dans ce domaine, en particulier le programme rural de services financiers qui vise à offrir des crédits à des conditions favorables aux petites et moyennes exploitations rurales; l'atténuation des effets de l'ajustement structurel sur les agriculteurs et les producteurs en général, grâce à des fonds de contrepartie du Gouvernement japonais; le renforcement du Centre des exploitations et des investissements (CEI), avec la participation du secteur privé; et l'appui au programme agricole et au système de statistiques agricoles;

l) Renforcement des institutions gouvernementales. Le PNUD a continué d'aider diverses institutions gouvernementales par le biais des activités et projets suivants :

- Projet de sauvetage, de protection et de promotion du patrimoine culturel et élaboration d'un plan culturel national, en collaboration avec le Ministère de la culture;
- Renforcement de l'Institut nicaraguayen d'administration publique;
- Renforcement du Ministère des finances et plan de renforcement de l'administration des impôts au sein de ce même ministère;

- Développement du système national d'investissement public au sein du Ministère de l'économie et du développement;
- Soutien à la coopération extérieure et appui à la négociation des ressources consacrées à la coopération au sein du Ministère de la coopération extérieure;
- Appui au Conseil national des universités;

m) Renforcement des administrations locales et amélioration de la participation de la société civile :

- Le projet de renforcement et de développement des municipalités s'est poursuivi;
- La deuxième phase de l'élaboration d'un cadastre municipal unifié a été lancée;
- Le PNUD s'est employé à renforcer le développement communautaire pour que soient mis en place des mécanismes participatifs dans tout le territoire;
- Un appui a été prêté au Fonds d'investissement social et de secours d'urgence;

n) Établissements humains. En collaboration avec le Centre des Nations Unies sur les établissements humains, le PNUD a appuyé le renforcement de la Commission nationale du logement et des établissements humains et encouragé la construction de logements avec des matériaux locaux non traditionnels;

o) Condition de la femme. En collaboration avec l'Institut nicaraguayen de la femme, le PNUD a aidé le Nicaragua à participer à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et encourage les femmes à prendre part sur un pied d'égalité à la prise des décisions dans les instances publiques et privées.

B. Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies : contributions dans différents domaines

15. Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement l'aide apportée au Nicaragua par des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, autres que le PNUD.

1. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

16. Les principaux programmes de l'UNICEF sont les suivants :

a) Politique globale de développement social. L'objectif est d'améliorer la qualité de la vie des femmes et de veiller au respect des droits des enfants. Les activités menées concernent l'élaboration des politiques, la ventilation et

l'exécution du budget social, la communication, le suivi et le contrôle de la situation des femmes et des enfants;

b) Approvisionnement en eau et assainissement. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, l'éducation sanitaire, l'hygiène personnelle ainsi que l'hygiène et la protection de l'environnement, en appuyant la construction des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, le renforcement des institutions, le développement communautaire et le transfert de technologie;

c) Enseignement primaire. Le renforcement des institutions et l'assistance aux enfants non scolarisés sont les objectifs de ce programme qui comprend plusieurs volets : formation, coordination, suivi et évaluation, appui technique et financier, fourniture de matériel et d'équipement;

d) Assistance aux enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. Ce programme comprend les volets suivants : renforcement des institutions, sensibilisation et communication sociale, recherche et systématisation de processus novateurs, éducation et soins aux enfants qui ont besoin d'une protection particulière;

e) Services de base intégrés. Ce programme concerne les domaines suivants : santé; enseignement préscolaire et primaire; éducation des adultes; approvisionnement en eau et assainissement; soins aux enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. Il comprend des activités qui visent à améliorer la participation des femmes, à leur permettre de s'organiser et d'accroître leurs revenus, en particulier dans la région nord du pays;

f) Santé et nutrition. L'objectif est de réduire les inégalités dont sont victimes les femmes et les enfants dans les communautés les plus pauvres, en ce qui concerne leur survie et leur développement, notamment par un programme de vaccination et de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires, des soins de santé maternelle et infantile, des soins dispensés aux femmes et un appui aux Systèmes intégrés de soins de santé au niveau local (SILAIS).

## 2. Fond d'équipement des Nations Unies

17. La remise en état du réseau d'adduction d'eau de Quilalí, ville qui s'est trouvée au centre du conflit armé, est en cours.

## 3. Organisation mondiale de la santé et Organisation panaméricaine de la santé

18. Les principaux programmes sont les suivants :

a) Politiques et information relatives à la santé. L'objectif est de donner au pays les moyens d'élaborer et d'exécuter des politiques sanitaires, en améliorant les bases juridiques des systèmes de santé, les activités de sensibilisation au problème de la violence contre les femmes et l'information sur les questions de santé;



b) Appui à la gestion et à la coordination des programmes de coopération en matière de santé, dans une perspective régionale centraméricaine de renforcement des organes d'intégration;

c) Programme élargi de vaccination. L'objectif est de lutter contre les maladies évitables et de les éliminer par la vaccination et d'améliorer la surveillance;

d) Amélioration de la qualité des services de santé. L'objectif est d'établir un programme de qualité dans les Systèmes intégrés de soins de santé au niveau local (SILAIS), qui traite de tous les aspects relatifs à la technologie, à la gestion et aux soins de santé;

e) Politiques et information en matière de santé. L'objectif est d'améliorer la qualité du processus d'administration stratégique de la santé par la gestion, la formation et la mise en valeur des ressources humaines sur place et dans les centres de formation;

f) Mise en place d'un service pilote intégré de soins de santé maternelle et infantile;

g) Promotion de la santé et de la nutrition. L'objectif est de promouvoir l'adoption de styles de vie sains aux niveaux individuel, familial et collectif, en travaillant dans le cadre des municipalités;

h) Hygiène de l'environnement et pesticides. L'objectif est de réduire les risques que présentent pour la santé l'utilisation de pesticides, la mauvaise qualité de l'eau et une hygiène du milieu insuffisante, en faisant participer toutes les institutions concernées au règlement de ces problèmes;

i) Prévention des maladies transmissibles et lutte contre ces maladies. L'objectif est de renforcer les capacités des systèmes intégrés de soins de santé au niveau local et de multiplier les programmes ou mesures systématiques de prévention ou de lutte contre les maladies transmissibles.

#### 4. Fonds des Nations Unies pour la population

19. Les principaux programmes sont les suivants :

a) Appui à l'élaboration d'une politique nationale en matière de population, au moyen d'une assistance technique et financière et appui au renforcement et à l'officialisation du processus de consultations;

b) Soutien aux ONG nationales en matière de santé génésique et formation de bénévoles dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale;

c) Formation du personnel sanitaire en matière de santé génésique, fourniture de matériel et de moyens contraceptifs, en coordination avec d'autres donateurs et ONG;

d) Activités à l'intention des adolescents. Prévention des grossesses chez les adolescentes.

5. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

20. La FAO gère, en concertation avec la population, un programme de conservation et de gestion des ressources naturelles axé sur le reboisement des zones montagneuses (Cordillère de Los Maribios). Ce programme, qui se fonde sur une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et de l'environnement, a pour objet d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs qui habitent la Cordillère.

6. Programme alimentaire mondial

21. Les principaux programmes sont les suivants :

a) Réinsertion économique et sociale de la population touchée par la guerre. Il s'agit de fournir un appui pour la production alimentaire, la protection des sols et le reboisement, la remise en état des routes, l'autoconstruction de logements, les services sanitaires et les réseaux municipaux d'adduction d'eau;

b) Développement de l'industrie laitière. L'objectif est d'encourager les petits producteurs à développer leurs activités au moyen de crédits qui sont financés par la vente des dons de produits laitiers;

c) Assistance intégrée aux enfants d'âge préscolaire dans le cadre de garderies. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles garderies, d'encourager la participation de la population, de former des éducateurs et d'introduire de nouvelles méthodes d'éducation en matière de nutrition et de santé.

7. Agence internationale de l'énergie atomique

22. L'AIEA a collaboré à des activités de formation et à la mise en place d'un laboratoire de physique des rayonnements et de métrologie et participe aux projets d'étude isotopique des nappes aquifères occidentales du pays et de modélisation mathématique de la nappe des Sierras.

8. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

23. Le programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues appuie la formulation d'un plan-cadre national de prévention de la toxicomanie et de contrôle des drogues.

9. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

24. L'UNESCO continue d'aider le Ministère de l'éducation à améliorer la qualité de l'enseignement et d'appuyer les publications du Ministère de

l'éducation, le réseau d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes et la promotion d'une culture de paix.

10. Organisation internationale du Travail

25. L'OIT s'apprête à apporter son appui à la lutte contre le travail des enfants.

11. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

26. L'ONUDI appuie la création et l'exploitation de micro-entreprises et de petites entreprises en appliquant un système de spécialisation souple.

12. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

27. Le HCR appuie la réinsertion et le rapatriement volontaire des réfugiés, ainsi que des activités de formation dans le domaine des droits de l'homme et de l'asile.

-----